



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 novembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 343<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 12 juin 2012, à 15 heures

*Président* : M. Diallo. . . . . (Sénégal)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Faits nouveaux intervenus depuis la réunion précédente du Comité

Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

Rapport de la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine et de la Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012

Réunion des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique en appui à la paix israélo-palestinienne, qui se tiendra au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok, les 10 et 11 juillet 2012

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles à apporter au présent compte rendu ou à ceux d'autres séances seront publiées dans un rectificatif.

12-36994 (F)



Merçi de recycler 



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Faits nouveaux intervenus depuis la réunion précédente du Comité**

2. Résumant les activités et les faits nouveaux intervenus depuis la dernière réunion du Comité, le **Président** indique qu'un Cabinet palestinien remanié composé de 24 membres et dirigé par le Premier Ministre Fayyad a été investi le 16 mai 2012 par le Président Abbas. Le 20 mai 2012, des factions palestiniennes sont parvenues à un accord au Caire, sous les auspices de l'Égypte, sur un nouveau calendrier prévoyant la tenue d'élections six mois plus tard. Une délégation de la Commission électorale centrale s'est rendue à Gaza le 28 mai 2012 pour commencer à travailler sur la procédure d'inscription sur les listes électorales. Un gouvernement intérimaire devait être formé en juin 2012 pour préparer l'élection présidentielle et les élections législatives.

3. Le 29 mai 2012, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a présenté un exposé au Conseil de sécurité, indiquant que l'échange de lettres entre les parties israélienne et palestinienne avait débouché sur un engagement discret mais direct. Il a averti que si les parties ne saisissaient pas cette occasion, on risquait de s'acheminer vers la réalité d'un État unique. Les 30 et 31 mai 2012, le Comité a convoqué une Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine sur le thème « Le rôle des jeunes et des femmes dans le règlement pacifique de la question de Palestine » au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); celle-ci a été suivie par une Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne le 1<sup>er</sup> juin 2012. Le secrétariat a distribué le résumé des réunions établi par le Président.

4. Le 31 mai 2012, Israël a remis aux Palestiniens les dépouilles de 91 militants enterrés dans des secteurs sous contrôle israélien. Le même jour, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a vivement critiqué un projet de loi du Sénat américain susceptible de restreindre l'aide apportée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de

Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) aux premiers réfugiés de 1948 uniquement.

5. Le 3 juin 2012, le négociateur en chef palestinien a annoncé qu'il avait été convenu, pendant une réunion du Comité de suivi de l'initiative de paix arabe tenue à Doha, de créer un fonds de réserve de 100 millions de dollars pour le cas où Israël gèlerait les recettes fiscales de l'Autorité palestinienne.

6. Le 6 juin 2012, jour suivant la date du quarante-cinquième anniversaire de l'occupation israélienne du territoire palestinien, la Knesset a rejeté une proposition de loi visant à légaliser rétroactivement l'avant-poste de colonie d'Ulpana dont la Cour suprême a ordonné le démantèlement. Le même jour, le Gouvernement israélien a annoncé son intention de construire 851 nouveaux logements de colonisation, ce que la communauté internationale a énergiquement condamné. Cette opération de colonisation enfreint les obligations énoncées dans la Feuille de route, fragilise les efforts actuels visant à redynamiser le processus de paix et compromet la solution des deux États. Le 6 juin également, le Représentant permanent du Pakistan a annoncé que le Groupe des pays non alignés souhaitait exhorter le Conseil de sécurité à se rendre dans le territoire palestinien occupé.

7. La réunion annuelle du Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient s'est tenue les 12 et 13 juin 2012. Le Président du Comité a adressé un message au Séminaire dont le texte a été diffusé par le secrétariat.

8. **M. Munir** (Pakistan) indique qu'à la suite d'une discussion avec le bureau du Président du Conseil de sécurité, le groupe de travail des pays non alignés organisera d'autres consultations afin de mieux informer ensuite le Conseil de sécurité.

### **Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique**

9. **M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Observatrice de la Palestine) évoque la commémoration, la semaine précédente, du quarante-cinquième anniversaire de l'occupation militaire israélienne de la Palestine en juin 1967. En mai 2012, les Palestiniens ont commémoré le soixante-quatrième anniversaire d'Al-Nakba qui désigne l'expulsion des Palestiniens de leurs villes et villages en 1948, tragédie qui est restée au centre du conflit israélo-arabe et de l'absence de paix

et de stabilité dans la région. Le peuple palestinien a enduré des décennies d'oppression, de souffrances et d'obstacles permanents à l'exercice de la liberté, à la dignité, à la paix, à la cohabitation et à la sécurité dans son foyer national. Israël, puissance occupante, a poursuivi sa politique d'expansion et continué de nier et d'enfreindre les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment les droits à l'autodétermination et au retour, alors que la communauté internationale n'a pas réussi à mobiliser la volonté politique pour rendre Israël responsable et l'obliger à respecter le droit international.

10. Dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis la dernière réunion du Comité, la situation s'est détériorée dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Des efforts ont été engagés pour que les Nations Unies et les États Membres soient tenus pleinement informés de cette situation, et des informations détaillées sur les faits nouveaux préjudiciables ont été communiquées au Secrétaire général et aux Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il conviendrait que la communauté internationale agisse de façon responsable pour mettre un terme à cette situation illégitime à tous égards.

11. La crise des prisonniers politiques palestiniens demeure un sujet d'inquiétude grave. Près de 5 000 civils palestiniens, dont plus de 200 enfants, sont incarcérés dans des prisons et des centres de détention israéliens où ils endurent des conditions et un traitement inhumains. Chaque jour, un nombre croissant de Palestiniens sont détenus; l'oratrice rappelle notamment que cinq jeunes de Cisjordanie et toute une famille de Jérusalem-Est ont été incarcérés la veille.

12. La grève de la faim entreprise par près de 2 000 prisonniers ces derniers mois a attiré l'attention sur la détresse de ceux qui sont en détention administrative, depuis des années pour certains, sans être inculpés et sans avoir accès aux procédures juridiques prévues. Grâce à la médiation du Gouvernement égyptien, Israël a accepté le 14 mai 2012 de répondre à quelques-unes des principales exigences, notamment de mettre fin à la prorogation des détentions administratives et de ménager aux familles l'autorisation de rendre visite aux prisonniers de la bande de Gaza ainsi que l'accès à l'éducation. Malheureusement, Israël a continué de ne pas respecter les dispositions de cet accord et il en résulte que certains prisonniers ont continué de faire la

grève de la faim. Le cas le plus grave est celui de Mahmoud Al-Sarsak, membre de l'équipe nationale de football de Palestine, qui est emprisonné depuis juillet 2009 sans aucune inculpation. Il est actuellement à son 86<sup>e</sup> jour de grève de la faim au péril de sa vie. Une autre Palestinienne, Akram Al-Rekawi, détenue depuis juin 2004 fait une grève de la faim depuis 62 jours. Elle a lancé un nouvel appel à la communauté internationale, y compris au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, pour qu'ils agissent conformément aux obligations imposées par le droit international afin de mettre un terme aux politiques répressives illégales d'Israël et d'aider à restaurer les droits et la dignité des prisonniers palestiniens et de leurs familles.

13. Israël a aussi poursuivi sa campagne illégale de colonisation dans le territoire palestinien occupé, ce qui attise toujours les tensions. Les colons israéliens extrémistes ont continué de perpétrer leurs actes de terreur et d'intimidation : ils ont attaqué et harcelé des civils palestiniens, y compris des enfants, et se sont emparés et ont détruit des habitations et des terres palestiniennes en toute impunité, et ce, tout en exerçant parallèlement leur influence négative sur les décisions et les actes du Gouvernement israélien.

14. La campagne expansionniste et destructrice israélienne sape en permanence les efforts engagés pour reprendre les négociations de paix tout en anéantissant parallèlement la viabilité d'une solution à deux États basée sur les frontières de 1967. Les constructions de colonies et la confiscation de terres se sont poursuivies à un rythme soutenu, tout comme les tentatives d'Israël pour implanter ce qu'on appelle des avant-postes de colonie sur les terres palestiniennes, en violation du droit international, de ses obligations et engagements en vertu de la feuille de route pour le démantèlement de tous les avant-postes ainsi que de ses propres décisions de justice. Les tentatives visant à contourner les décisions de la Cour suprême ont notamment inclus le relogement des colons d'Ulpana dans une autre région proche de la colonie de Beit El et la déclaration d'intention de construire des centaines de colonies supplémentaires sur les terres palestiniennes, y compris Jérusalem-Est. Des actes illégaux aussi provocateurs ont enraciné plutôt qu'inversé le processus d'occupation et n'ont servi qu'à souligner le rejet par Israël du droit international, de la solution à deux États et d'un règlement pacifique du conflit.

15. La démolition de logements et de biens palestiniens a contribué à multiplier le nombre de sans-abris, les déplacements de population et la perte des moyens d'existence pour de nombreuses familles. Pour le seul mois dernier, des tentes d'habitation abritant plus de 30 Palestiniens, un logement à Jérusalem-Est, une station-service et un magasin ont été démolis. Des terres agricoles ont été détruites et des oliviers déracinés. Le même jour, un complexe de bergeries de Jérusalem-Est a été détruit et les habitants du village de Susiya ont été menacés de déplacement sous la contrainte. Des logements, des écoles, des routes et des installations d'énergie solaire sont menacés de démolition. Un rapport récent du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué que les démolitions et les déplacements n'avaient jamais été aussi nombreux depuis le début de leur documentation systématique en 2006.

16. Tous ces actes constituent des violations du droit, notamment de la quatrième Convention de Genève, et des droits de l'homme du peuple palestinien. La communauté internationale doit condamner toutes les activités de colonisation israéliennes et exiger leur cessation immédiate dans la mesure où elles sont un obstacle majeur à la reprise des négociations pour parvenir à un règlement de paix juste fondé sur une solution à deux États sur la base des frontières de 1967. Cela impose une action collective, incluant notamment le Conseil de sécurité, et M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser invite les États Membres à mobiliser la volonté politique nécessaire pour honorer leurs engagements pris en vertu de la quatrième Convention de Genève.

17. Au cours des dernières semaines, des frappes aériennes israéliennes répétées contre la bande de Gaza ont encore aggravé la crise humanitaire à Gaza qui est confrontée à la plus grave pénurie de médicaments jamais connue depuis la mise en place du blocus.

18. De sérieux efforts ont été poursuivis dans le but d'unir les Palestiniens autour d'une position commune concernant la mise en œuvre des accords déjà conclus. Ces efforts ont notamment porté sur la constitution d'un gouvernement d'unité nationale intérimaire chargé de surveiller les élections palestiniennes et la reconstruction de la bande de Gaza.

19. La situation extrêmement fragile dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a continué de se détériorer car le processus politique reste dans l'impasse du fait du refus d'Israël de

respecter les composantes de base du processus de paix conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, aux Principes de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor. Les dirigeants palestiniens ont continué de coopérer aux efforts internationaux pour permettre une reprise du processus de paix et mettre un terme au conflit et à la tragédie subie par leur peuple. Israël doit cesser sans délai l'ensemble de ses activités de colonisation et respecter les frontières de 1967 qui sont la base des négociations.

**Rapport de la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine et de la Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012**

20. **M. Grima** (Malte), Rapporteur, indique que la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine et la Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne avaient des thèmes complémentaires : « Le rôle des jeunes et des femmes dans le règlement pacifique de la question de Palestine » et « L'action de la société civile pour mettre fin à l'occupation : utilisation du pouvoir des jeunes et des femmes », respectivement. Des représentants de gouvernements, du Saint-Siège, de Palestine, d'organisations intergouvernementales, du système des Nations Unies et de la société civile, et des organes de médias ont assisté à ces réunions, de même qu'une délégation du Comité.

21. Le Secrétaire général a adressé un message vidéo à la Réunion internationale dans lequel il a exhorté les jeunes palestiniens et israéliens à bâtir un avenir de paix et appelé à une plus grande participation des femmes au processus de paix. Le Président du Comité a instamment invité les femmes et les jeunes de la région à s'engager de façon plus active et visible dans l'action en faveur de la paix à l'heure où la communauté internationale a des difficultés pour redynamiser le processus de paix.

22. Le Directeur général adjoint de l'UNESCO a réaffirmé l'engagement de l'Organisation en faveur d'une paix juste et durable, des droits des femmes, de la préservation de l'héritage culturel palestinien et d'une éducation de haut niveau de qualité enseignant la

paix, les droits de l'homme et le respect de la culture des autres peuples.

23. La Ministre des affaires féminines de l'Autorité palestinienne, première oratrice principale, a indiqué que les femmes palestiniennes – qui souffrent le plus de l'occupation – étaient de plus en plus présentes dans la vie publique ces dernières années mais devaient s'émanciper économiquement pour maintenir ces avancées. Elle a appelé les femmes à œuvrer ensemble pour surmonter les divisions intrapalestiniennes et exhorté les jeunes à faire pression sur les États susceptibles d'influencer le règlement de la question palestinienne.

24. Saluant l'admission de la Palestine parmi les membres de l'UNESCO, l'Ambassadeur honoraire de France a déclaré que les Palestiniens se trouvaient toujours dans une situation difficile inacceptable. Il a souligné le rôle du Tribunal Russell sur la Palestine dans l'examen minutieux des actes perpétrés en violation du droit international.

25. Lors de la séance plénière I, les orateurs ont principalement axé leurs commentaires sur l'impact préjudiciable de l'occupation israélienne sur les jeunes et les femmes, du fait des restrictions de résidence, des postes de contrôle, des démolitions de logements, des emprisonnements, des tortures et des violences psychologiques et physiques, l'ensemble exacerbé par des lois et des coutumes archaïques. En tant que militants actifs, les jeunes et les femmes ont néanmoins enregistré des succès comme dans le cas des grévistes de la faim.

26. Pendant la séance plénière II, des experts ont abordé la question de l'autonomisation des femmes et des jeunes. Ils ont souligné la nécessité de dispenser un enseignement de meilleure qualité et mieux adapté, les rôles émancipateurs du militantisme social et des médias sociaux, et la nécessité de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité dans le contexte palestinien afin de protéger les civils.

27. Lors de la séance plénière III, les orateurs ont insisté sur le rôle de la communauté internationale, notamment les Nations Unies et la société civile. La nécessité pour la société civile d'œuvrer à l'évolution des mentalités israéliennes à l'égard des Palestiniens, de s'opposer aux colonisations illégales, de promouvoir une diplomatie fondée sur les droits et de mobiliser pour le boycott, les désinvestissements et les sanctions contre Israël, a figuré parmi les suggestions

proposées. Certains ont appelé à une coordination plus étroite entre les donateurs, les Nations Unies et la société civile au niveau de l'appui aux priorités palestiniennes.

28. La Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2012. Des organisations de la société civile ont participé à des ateliers sur des thèmes tels que le plaidoyer, la mobilisation, l'assistance humanitaire et le suivi visant à garantir la responsabilisation. Les participants aux ateliers ont élaboré des recommandations concernant la nécessité d'éduquer les deux parties afin de dépasser les oppositions, le besoin d'outils médiatiques et de financements pour établir des médias indépendants, et la nécessité d'une aide transparente, efficace et réactive aux besoins locaux. Le groupe Yala a fait une démonstration interactive de sa conférence de paix en ligne qui cible les jeunes.

29. La délégation du Comité a rencontré le Directeur général adjoint de l'UNESCO pour discuter de questions telles que les sites palestiniens proposés pour être inscrits sur la liste du patrimoine mondial et d'éventuelles formations pour le personnel de l'Autorité palestinienne. Deux membres de la délégation, le Président et l'Observatrice de la Palestine, ont visité Lisbonne le 2 juin 2012.

30. Grâce aux efforts de sensibilisation des médias sociaux, les informations relatives aux réunions ont été diffusées auprès d'une audience estimée à 150 000 personnes, rien que pour Twitter. Tous les documents des réunions, y compris les communiqués de presse de chaque séance, ont été diffusés sur le site Internet de la Division des droits des Palestiniens. Des rapports complets des deux réunions devraient paraître sous forme de publication de l'ONU.

31. **Le Président** déclare que des réunions bilatérales ont eu lieu à Lisbonne le 2 juin 2012 avec des parlementaires portugais et des représentants de la société civile. L'objet des réunions était de renforcer la sensibilisation des parlementaires et des universitaires à la cause de la Palestine, de prendre connaissance d'informations sur les activités de la société civile et d'étudier la possibilité d'organiser une réunion internationale des Nations Unies à Lisbonne sur la question de Palestine. Les discussions avec les représentants de six groupes parlementaires, notamment les deux partis de la coalition au pouvoir, ont été fructueuses et axées sur la possible création

d'un groupe d'amitié entre parlementaires palestiniens et portugais, la reconnaissance de l'État de Palestine et la position du Gouvernement portugais aux Nations Unies, y compris au sein du Comité, relative à la question de Palestine.

32. La délégation a également participé à un débat à l'Université Lusófona de Lisbonne avec des universitaires, des journalistes et des représentants de la société civile qui ont défendu la cause de la Palestine et souligné le droit de l'État de Palestine à être reconnu par la communauté internationale. Le débat a été sanctionné par une déclaration de soutien pour une Palestine indépendante du Mouvement pour les droits du peuple palestinien et la paix au Moyen-Orient et une proposition du doyen de l'Université d'utiliser ses locaux pour y tenir une réunion des Nations Unies. Le Comité entend maintenir ses relations avec le Gouvernement portugais et poursuivre sa collaboration avec le Mouvement pour les droits du peuple palestinien et la paix au Moyen-Orient. Le Président considère que le Comité souhaite prendre note du rapport.

33. *Il en est ainsi décidé.*

**Réunion des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique à l'appui du processus de paix israélo-palestinien, qui se tiendra au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok, les 10 et 11 juillet 2012 (document de travail n° 3)**

34. **Le Président** indique que l'ordre du jour provisoire de la Réunion figure dans le document de travail n° 3. La réunion a eu pour thème « Les efforts déployés au plan international pour surmonter les obstacles à la solution à deux États et le rôle des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la région Asie-Pacifique ». L'objectif de la Réunion a été d'encourager de larges actions internationales, notamment de la part d'États, d'organisations intergouvernementales et de la société civile d'Asie et du Pacifique, afin de résoudre de façon pacifique le conflit en s'appuyant sur la vision commune de deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. La Réunion étudiera les obstacles et les possibilités sur la voie de la réalisation de la paix. Elle s'intéressera aussi aux moyens susceptibles de permettre aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et à la société civile de jouer un rôle déterminant en aidant les parties à reprendre et à renforcer le dialogue politique, et en promouvant et en

appliquant les principes du droit international aux efforts visant à résoudre le conflit. D'un point de vue régional, les États de l'Asie et du Pacifique pourraient contribuer à la résolution du conflit par leurs interventions au niveau des mécanismes nationaux et intergouvernementaux.

35. **M. Srivali** (Thaïlande) déclare que la Thaïlande est honorée d'accueillir cette réunion très importante.

36. **Le Président** déclare qu'il considère que le Comité souhaite approuver l'ordre du jour provisoire de la Réunion tel que contenu dans le document de travail n° 3.

37. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 15 h 55.*